

Guide de communication de l'ASI

Certifications et adhésion

VERSION 3 Avril 2023





Aluminium Stewardship Initiative (ASI)

L'ASI est un organisme de Certification et de Normalisation à but non lucratif pour la chaîne de valeur de l'Aluminium.

Notre vision a pour but d'optimiser la contribution de l'Aluminium à une société durable.

Notre **mission** consiste à reconnaître et à encourager collectivement la production, l'approvisionnement, et l'intendance de l'Aluminium de façon responsable.

Nos **valeurs** visent à :

- être exhaustifs concernant nos processus de travail et de prises de décisions en favorisant et en permettant la participation des représentants de tous les groupes des parties prenantes pertinentes ;
- encourager l'adhésion dans toute la chaîne de valeur du Bauxite, de l'Alumine et de l'Aluminium, allant de la mine aux utilisateurs en aval;
- promouvoir l'intendance des matériaux comme une responsabilité partagée durant le cycle de vie de l'Aluminium de son extraction, à sa production, à son utilisation, jusqu'au recyclage.

Renseignements généraux

L'ASI vous invite à lui faire part de vos questions et de vos commentaires sur ce document en les contactant par :

courriel: info@aluminium-stewardship.org

téléphone: + 61 3 9857 8008

adresse postale: PO Box 4061, Balwyn East, VIC 3103, AUSTRALIA

site web: www.aluminium-stewardship.org

Avertissement

Ce document ne vise pas, et d'ailleurs ne s'engage pas, à remplacer, contrevenir ou modifier d'une façon quelconque les exigences de la Constitution ASI, ou tout droit applicable des autorités locales, nationales, ou étatiques, ou tout règlement ou toute autre exigence applicable concernant les sujets figurant dans ce document. Ce document donne seulement une ligne directrice générale et ne doit pas être considéré comme un texte complet et faisant autorité sur l'objet de son contenu. Les documents de l'ASI sont mis à jour de temps à autre, et la version publiée sur le site de l'ASI remplace toutes les autres versions antérieures.

Les organisations réalisant des communications relatives à l'ASI sont responsables de leur propre Conformité au Droit Applicable, comprenant la législation et la réglementation relatives à l'étiquetage, à la publicité, et à la protection du consommateur, et aussi aux lois sur la concurrence et aux lois antitrust, en tout temps. L'ASI n'endosse aucune responsabilité pour toutes violations du Droit Applicable ou toutes atteintes des droits d'un tiers par d'autres organisations (ci-après, l'ensemble de ces cas est nommé « Violation »), même si de telles Violations surviennent relativement à, ou en se fondant sur, une Norme de l'ASI, un document ou tout autre matériel, recommandation ou directive émis par l'ASI ou au nom de l'ASI. L'ASI ne confère aucun engagement, ni déclaration, ni garantie sur le fait que la Conformité avec une Norme de l'ASI, un document ou tout autre matériel, recommandation ou directive émis par l'ASI ou au nom de l'ASI aboutira à une Conformité avec le Droit Applicable, ou évitera la survenue de toute Violation.



L'anglais est la langue officielle de l'ASI. L'ASI vise à rendre des traductions disponibles dans diverses langues et celles-ci seront publiées sur le site de l'ASI. En cas d'incohérence entre les versions, la version de référence est par défaut celle de la langue officielle.

Guide de communication de l'ASI – Certifications et adhésion

Contenu

1. IntroductionError! Bookmark	not defined.
1.1. Normes et Communications relatives au Développement Durable	5
1.2. Objectif de ce Guide	
1.3. Applicabilité de ce Guide	6
1.4. Conformité à ce Guide	6
1.5. Redevances pour l'Utilisation des Communications : Pas de Frais Supplémentaires	7
1.6. Conformité Juridique	7
1.7. Documents de l'ASI Complémentaires	
1.8. Révision de ce Guide	7
2. Exigences Générales pour Toutes les Communications Relatives à l'ASIError! Bodefined.	ookmark not
2.1. Introduction	
2.2. Types de Communications de l'ASI Concernées	
2.3. Références à l'ASI	
2.4. Principes pour Éviter une Utilisation Trompeuse ou Déroutante	
2.5. Vue d'ensemble des Logos de l'ASI	
2.6. Traductions des Logos de l'ASI	
2.7. Code QR	
2.8. Charte Graphique de l'ASI	
2.9. Exceptions	13
3. Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASIError! Bookmark	not defined.
3.1. Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASI	14
3.2. Communications Graphiques – Logo d'Adhésion du Membre à l'ASI	14
3.3. Communications Écrites – L'Adhésion à l'ASI	14
4. Communications au sujet de la Certification de l'ASIError! Bookmar	k not defined.
5. Communications relatives à la Certification selon la Norme de Performance de l'ASI Bookmark not defined.	Error!
5.1. Communications Graphiques – Logo pour la Norme de Performance de l'ASI	
5.2. Communications Écrites – Norme de Performance de l'ASI	18
6. Communications relatives à la Certification selon la Norme de la Chaîne de Traçabil l'ASIError! Bookmark	, ,



6.1. Communications Graphiques – Logo pour la Norme CdT de l'ASI	22
6.2. Communications Écrites – Norme CdT de l'ASI	22
6.3. Communications Écrites – Approvisionnement de l'Aluminium ASIASI	23
6.4. Communications de l'ASI utilisées pour d'Autres Systèmes de Certification	24
7. Communications relatives aux Produits Error! Boo	kmark not defined.
7.1. Communications sur Produit par les Membres	25
7.2. Communications hors Produit par les Membres	
7.3. Communications relatives aux Produits par des non-Membres	28
8. Communications de Marketing générales par toutes les Parties PrenantesE defined.	rror! Bookmark not
8.1. Communications générales par les Membres	29
8.2. Communications par les Non-Membres (p. ex. détaillants, propriétaires partiels	
8.3. Communications par les Cabinets d'Audits Accrédités ASI et les Spécialistes A	gréés par l'ASI31
9. Approbations des CommunicationsError! Boo	kmark not defined.
9.1. Quand l'Approbation est-elle Requise ?	31
9.2. Processus d'approbation pour des Communications Contrôlées	
10. Surveillance et ApplicationError! Boo	kmark not defined.
10.1. Surveillance de l'Utilisation des Communications	33
10.2. Réponse face au Constat d'un Usage Abusif par des Membres	33
10.3. Réponse face au Constat d'un Usage Abusif par des non-Membres	34
Annexe I – Requêtes d'Approbation de CommunicationsError! Boo	kmark not defined.
Renseignements Exigés par l'ASI pour l'Approbation des Communications Error! Bo	okmark not defined.
Annexe 2 – Exemples de Membres utilisés avec autorisation Error! Boo	kmark not defined.
Exemples d'Utilisation du Logo de l'Organisation de l'ASI Error! Book	mark not defined.
Exemples d'Utilisation du Logo d'Adhésion du Membre à l'ASI Error! Book	mark not defined.
Exemples d'Utilisation des Logos pour la Certification obtenue selon la Norme de F	erformance de l'ASI
et pour la Certification obtenue selon la Norme CdT de l'ASI Error! Book	mark not defined.
Exemples d'Utilisation du Logo de l'ASI pour « l'Approvisionnement Responsable en	Aluminium »Error!
Bookmark not defined.	
Annexe 3 – Exemples de Communications Écrites	40
Exemples de communications écrites avec ou sans Logo sur Produit	40
Glossaire de l'ASLError! Bo	okmark not defined



1. Introduction

1.1. Normes et Communications relatives au Développement Durable

Les Normes volontaires de développement durable, comme celles de l'ASI, permettent aux organisations participantes de s'en prévaloir. La revendication de ces normes permet de distinguer un Produit, un processus, ou une Entreprise, en référence à un ou plusieurs piliers du développement durable : sociétal, économique et/ou environnemental.

Les Communications peuvent être destinées au public/consommateur (B2C) ou au commerce B2B (interentreprises). Elles concernent habituellement :

- l'objet ou la mission du système des Normes ;
- la participation à un système de Normes ;
- la conformité à une Norme ;
- les impacts du système ;
- les communications générales de marketing ou de promotion. 1

Les logos sont les formes les plus reconnaissables de communications de développement durable. De nombreuses organisations normatives les emploient pour aider les clients et les consommateurs à identifier sûrement les produits conformes à la Norme. Pour les besoins de l'ASI, une argumentation ou présentation (« communications ») est documentée, et comprend un ou plusieurs des éléments suivants :

- utilisation d'un logo ASI;
- utilisation d'un numéro de Certification de l'ASI;
- une communication écrite relative à l'ASI seule, ou située parfois à l'intérieur et/ou à côté du logo;
- un accès à de plus amples informations pour étayer la communication, comme un lien vers un site web :

Comme les communications sont fréquemment utilisées par les partenaires commerciaux et par les consommateurs, il est essentiel qu'elles ne soient pas inexactes ou trompeuses. Dans certaines juridictions, certains termes et concepts tels que « durable », « vert », « à faible émission de CO₂ » et « recyclé » sont assortis de restrictions relatives à leur utilisation dans le marketing. Les allégations, semblant absolues ou impliquant des niveaux de performance supérieurs au réel requis ou assuré par une Norme, peuvent être accusées d'« éco blanchiment ». Dans de nombreuses juridictions, les régulateurs enquêtent activement sur les communications liées au développement durable, et leurs conclusions alimentent également les recours collectifs des consommateurs dans certains secteurs.

¹ Alliance ISEAL, Guide des bonnes pratiques en Matériau de développement durable, mai 2015. Consulté : <u>www.iseal.org/claims</u>



En tant que programme de certification tiers, l'ASI a clairement la responsabilité de contrôler toutes les communications relatives à l'ASI afin de s'assurer à la fois de leur crédibilité et de leur exactitude. Étant donné la diversité des industries et des chaînes d'approvisionnement des activités impliquées dans la chaîne de valeur de l'Aluminium, il y aura différentes formes de communications et de pertinences pour les divers participants et leurs parties prenantes. Ce Guide fournit à la fois des principes et des exemples pratiques pour indiquer aux Membres de l'ASI, aux non-Membres et aux autres parties prenantes comment rédiger les communications. Il est de l'intérêt de tous les Membres de l'ASI et des organisations supportrices de suivre les règles concernant les communications relatives à l'ASI, et par conséquent de soutenir la valeur et l'intégrité continues du programme.

1.2. Objectif de ce Guide

L'objectif du « Guide de communication de l'ASI – Certifications et adhésion » est d'établir les règles et les lignes directrices complémentaires relatives aux types de communications. Plus précisément, ce Guide donne des instructions sur :

- les communications relatives à l'Adhésion à l'ASI;
- les communications relatives à la Norme de Performance de l'ASI;
- les communications relatives à la **Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI**, comprenant les communications à la fois sur Produit et hors Produit ;
- l'utilisation des logos de l'ASI et de son QR code;
- la surveillance, la mise en application, et les réclamations.

1.3. Applicabilité de ce Guide

Ce Guide devrait être consulté par les Membres de l'ASI lorsqu'ils se préparent à effectuer des communications relatives à l'ASI, et par les non-Membres faisant des actions de marketing liées à l'ASI. Les Membres sont censés démontrer leur Conformité à la version V3 du **Guide de communication de l'ASI – Certifications et adhésion** conformément à la Norme de Performance et la Norme de la Chaîne de Traçabilité.

1.4. Conformité à ce Guide

La non-conformité des dispositions de ce Guide peut entraîner le retrait par l'ASI du droit du Membre de l'ASI de faire une communication relative à l'ASI (y compris l'utilisation des logos de l'ASI) et/ou la suspension ou la résiliation de l'adhésion à l'ASI. Les non-Membres peuvent faire l'objet d'un recours juridique.

Si vous voyez des logos de l'ASI ou des communications sur l'ASI utilisés de manière inappropriée, ou des allégations ou des présentations potentiellement trompeuses ou frauduleuses sur l'ASI, par des Membres ou des non-Membres, veuillez nous en informer immédiatement à <u>claims@aluminium-stewardship.org</u> afin de nous permettre d'enquêter et d'agir. Les Procédures du **Mécanisme de Réclamation de l'ASI** peuvent s'appliquer, le cas échéant (voir la <u>section 10</u>).



1.5. Redevances pour l'Utilisation des Communications : Pas de Frais Supplémentaires

Les Membres de l'ASI paient une cotisation annuelle à l'ASI pour soutenir son programme de travail. Aucune redevance d'utilisation ou de droit de licence ne s'applique actuellement pour toute utilisation légitime du logo de l'ASI ou des communications associées. Le Conseil d'Administration de l'ASI se réserve le droit d'examiner et de modifier la structure de tarification.

1.6. Conformité Juridique

Les organisations et les personnes réalisant des communications liées à l'ASI sont chacune responsable de la conformité juridique avec le Droit Applicable, y compris les lois et la réglementation applicables en matière d'étiquetage, de publicité, de protection du consommateur, et de lois antitrust (c.-à-d. les lois et la réglementation applicables liées à l'antitrust et à la concurrence), à tout moment. L'ASI décline toute responsabilité pour toute violation du Droit Applicable ou du droit de tiers faite par d'autres organisations.

1.7. Documents de l'ASI Complémentaires

L'ASI dispose d'une série d'informations publiées à l'appui de son programme. Veuillez visiter le site web de l'ASI à <u>www.aluminium-stewardship.org</u> pour plus d'informations.

1.8. Révision de ce Guide

Le Secrétariat de l'ASI continuera à s'engager avec les Membres et les parties prenantes sur le contenu, la mise en œuvre, et la surveillance des exigences du « **Guide de communication de l'ASI – Certifications et adhésion** ». Il sera révisé régulièrement pour tenir compte du retour d'expérience sur sa mise en application, et pour identifier si les lignes directrices et les procédures peuvent être améliorées.



2. Exigences Générales pour Toutes les Communications Relatives à l'ASI

2.1. Introduction

L'utilisation du nom et des logos de l'ASI indique l'engagement d'une organisation en faveur d'une production, d'un approvisionnement et d'une intendance responsables de l'Aluminium, soutenus par une assurance indépendante par rapport à un ensemble de Normes publiées. Leur utilisation cohérente, précise et appropriée par les organisations qui font des communications contribue à la notoriété, à la reconnaissance et à la crédibilité de l'ASI.

Inversement, leur utilisation inappropriée peut nuire à la crédibilité de l'ASI. Ainsi, l'ASI se réserve le droit d'agir contre toute utilisation de son nom ou de ses logos qu'elle jugerait inappropriée. Pour des d'informations supplémentaires sur leur surveillance et leur application, voir la section 10.

2.2. Types de Communications de l'ASI Concernées

- Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASI
- Communications relatives à la Certification de l'ASI : Norme de Performance et Norme de la Chaîne de Traçabilité
- Communications sur le Produit et hors Produit et liées aux Produits
- Communications par les Parties Prenantes

2.3. Références à l'ASI

Lorsqu'il est fait référence à l'ASI, les règles suivantes s'appliquent :

- l'ASI doit être mentionnée uniquement comme « Aluminium Stewardship Initiative Ltd », « Aluminium Stewardship Initiative », et/ou « ASI » ;
- les traductions non anglaises de ces termes ne peuvent être utilisées que si elles sont accompagnées de la/des version(s) anglaise(s);
- toute utilisation trompeuse ou prêtant à confusion du nom ou des logos de l'ASI est interdite (voir la section 2.4);
- l'association du nom ou des logos de l'ASI à des Produits sans Certification CdT est interdite ;
- il est interdit d'incorporer le nom ou les logos de l'ASI dans une marque ou un logo autre que celui de l'ASI;
- le nom ou le logo de l'ASI ne doit pas être placé d'une façon susceptible à être interprétée comme une appartenance à une entreprise ou à une organisation autre que l'ASI ou applicable à des sociétés ou organisations autres que ses Membres ;
- toute communication, description ou commentaire d'un Membre ne peut être utilisé en association ou en conjonction avec le nom, le logo ou la mention de l'ASI d'une manière qui donne l'impression que la communication, la description ou le commentaire a été fait ou approuvé par l'ASI (sauf avec l'accord écrit préalable de l'ASI);



- les logos de l'ASI ne sont pas enregistrés dans tous les pays, de sorte que les Membres doivent s'assurer que les logos de l'ASI sont enregistrés dans le pays dans lequel ils ont l'intention de les utiliser ou demander une confirmation préalable à l'ASI;
- l'utilisation du nom ou du logo de l'ASI à côté d'autres logos, marques ou sceaux de développement durable/d'approvisionnement responsable est généralement autorisée.

2.4. Principes pour Éviter une Utilisation Trompeuse ou Déroutante

En plus des points susmentionnés, le nom ou les logos de l'ASI ne doit jamais être affichés d'une manière susceptible de :

- semer la confusion dans l'esprit du public quant à l'association de l'ASI avec d'autres marques ou logos ;
- confondre ou induire en erreur le public en lui faisant croire que le commentaire du Membre est un commentaire de l'ASI, en raison de la proximité du nom ou du logo de l'ASI – tout commentaire dont le public pourrait penser qu'il provient de l'ASI doit être modifié pour indiquer clairement qu'il s'agit d'un commentaire du Membre;
- tout commentaire attribué à l'ASI ou toute citation de l'ASI ne peut être utilisé qu'avec l'accord écrit préalable de l'ASI;
- suggérer ou insinuer l'Adhésion à l'ASI ou la Certification de l'ASI d'une entité qui n'est ni Membre de l'ASI, ni faisant partie d'un Membre de l'ASI;
- suggérer ou insinuer la Certification de l'ASI avant son obtention;
- suggérer ou insinuer un Périmètre de Certification de l'ASI plus vaste que celui obtenu par le Membre de l'ASI;
- suggérer ou insinuer dans une Certification de l'ASI des niveaux de conformité plus élevés que ceux atteints par le Membre de l'ASI;
- suggérer ou impliquer des performances ou des pratiques qui ne relèvent pas du périmètre de la (ou des) Norme(s) de l'ASI;
- suggérer ou insinuer que d'autres métaux, matériaux ou Produits sont Certifiés par l'ASI;
- suggérer ou impliquer l'approbation d'un Produit ou d'une communication par l'ASI au-delà de ce que l'ASI a effectivement approuvé ;
- utiliser l'adhésion à l'ASI ou la Certification de l'ASI pour étayer une communication floue ou trompeuse en matière de développement durable ;
- dans le cas contraire, associer l'ASI à des communications liées au développement durable sans Preuves Objectives, ce qui pourrait être considéré comme de l'écoblanchiment par les régulateurs ou les parties prenantes;
- causer un dommage ou un préjudice à la réputation ou à la crédibilité de l'ASI.

Charte Graphique de l'ASI

Consultez la Charte Graphique de l'ASI (voir la <u>section 2.8)</u> pour des instructions et des lignes directrices sur l'utilisation appropriée du logo organisationnel de l'ASI, du logo d'Adhésion du Membre à l'ASI, des logos pour la Certification, et du logo sur Produit. Si vous avez des questions ou besoin d'éclaircissements sur la Charte Graphique de l'ASI, contactez le Secrétariat de l'ASI à l'adresse suivante : claims@aluminium-stewardship.org



2.5. Vue d'ensemble des Logos de l'ASI

Tableau 1 - Types de logos de l'ASI

Туре	Logo
Logo organisationnel de l'ASI	Aluminium Stewardship Initiative
Logo d'Adhésion du Membre à l'ASI	asi MEMBER
Logo pour la Certification obtenue selon la Norme de Performance de l'ASI (à droite), la Norme de Performance (Intendance des Matériaux) et le logo du statut Provisoire de la Certification obtenue selon la Norme de Performance	2Si CERTIFIED PERFORMANCE
Logo pour la Certification obtenue selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI (à droite) et le logo du statut Provisoire de la Certification obtenue selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité	CERTIFIED CHAIN OF CUSTODY
Logo sur Produit pour un Approvisionnement Responsable ASI en Aluminium – taille normale. Logo sur Produit à privilégier	CERTIFIED RESPONSIBLE ALUMINIUM SOURCING
Logo sur Produit pour un Approvisionnement Responsable ASI en Aluminium – petite taille. À utiliser si l'espace est limité	CERTIFIED RESPONSIBLE ALUMINIUM SOURCING
Logo sur Produit pour un Approvisionnement Responsable ASI en Aluminium – taille micro. Logo sur Produit le moins préférable, mais à utiliser lorsque l'espace est extrêmement limité	asi CERTIFIED



Туре	Logo
Logo pour un Cabinet d'Audit Accrédité par l'ASI	ACCREDITED AUDITING FIRM
Logo pour un Spécialiste Agréé par l'ASI	REGISTERED SPECIALIST

2.6. Traductions des Logos de l'ASI

Les traductions des logos de l'ASI sont disponibles dans les langues ci-dessous. Les demandes de traduction peuvent être approuvées au cas par cas en contactant <u>claims@aluminium-stewardship.org</u>

Langue	Logo
Espagnol	CERTIFICADO ABASTECIMIENTO RESPONSABLE DE ALUMINIO ABASTECIMIENTO RESPONSABLE DE ALUMINIO
Néerlandais	SSI GECERTIFICEERD RESPONSIBLE ALUMINIUM SOURCING RESPONSIBLE ALUMINIUM SOURCING
Français	asi certifié approvisionnement responsable en aluminium approvisionnement responsable en aluminium approvisionnement responsable en aluminium





2.7. Code QR

Un QR code est une étiquette optique lisible par une machine, et contenant de l'information sur le produit auquel il est attaché. Il peut être utilisé dans les documents ou sur les Produits ou les emballages.

L'ASI a développé un QR code redirigeant les lecteurs sur le site de l'ASI :



Des applications pour lire le QR code sont disponibles gratuitement à la fois pour les systèmes iOS et Android.

Si vous souhaitez une copie électronique du QR Code de l'ASI, ou si vous voulez solliciter le développement d'un nouveau QR code de l'ASI contenant des informations plus précises ou un lien différent, veuillez contacter le Secrétariat de l'ASI: <u>claims@aluminium-stewardship.ora</u>

2.8. Charte Graphique de l'ASI

La Charte Graphique de l'ASI contient des informations sur :

- les formats disponibles du logo de l'ASI;
- la taille minimale des logos ;
- les couleurs et les adaptations autorisées ;
- les couleurs de fond;
- les zones d'exclusion;
- des exemples visuels des utilisations acceptables et incorrectes de placement, de taille et de couleur des logos etc.

La plus récente **Charte Graphique de l'ASI** est disponible sur le site de l'ASI à https://aluminium-stewardship.org/document-centre.



Pour obtenir une copie électronique des logos de l'ASI concernés dans les formats pertinents, veuillez contacter le Secrétariat de l'ASI : <u>claims@aluminium-stewardship.org</u>.

2.9. Exceptions

Si vous voulez faire une demande d'exceptions aux exigences d'affichage indiquées dans la **Charte Graphique de l'ASI** en raison de limitations d'espace ou autres, ou si vous souhaitez confirmer l'utilisation dans une application particulière, veuillez contacter l'ASI. La demande sera examinée et une décision sera prise en tenant compte des principes de la <u>section 2.4</u>.

Toutes les demandes et les décisions (y compris les détails de l'exception, comment elle s'appliquait, et s'il s'agissait d'une application ou pour une période de temps limitées) seront enregistrées et prises en considération pour des révisions ultérieures de ce Guide.



3. Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASI

3.1. Communications au sujet de l'Adhésion à l'ASI

Tous les Membres de l'ASI peuvent se prévaloir de leur adhésion à l'ASI auprès des clients, des fournisseurs, des consommateurs, des organes de presse et d'autres parties prenantes. Les communications concernant l'Adhésion à l'ASI doivent être cohérentes avec le Périmètre détaillé dans le formulaire de demande d'Adhésion à l'ASI.

Connaître l'interlocuteur principal de l'ASI dans votre organisation

Si vous faites partie de l'équipe de marketing ou de communication de votre organisation, assurezvous de connaître le contact principal de l'ASI dans votre organisation. Il peut aider à expliquer le Périmètre de l'Adhésion et/ou de la Certification de l'ASI de votre organisation. Si vous ne le connaissez pas, contactez le Secrétariat de l'ASI – <u>info@aluminium-stewardship.org</u>

3.2. Communications Graphiques – Logo d'Adhésion du Membre à l'ASI



Le Logo d'Adhésion à l'ASI peut être utilisé par les Membres de l'ASI afin d'indiquer qu'ils sont Membres de l'ASI dans leurs communications, internes et publiques.

Par exemple :

- o dans les signatures des courriels du Membre ;
- o sur le site web du Membre ;
- o dans le bilan (ou rapport) annuel du Membre ;
- dans les en-têtes.

3.3. Communications Écrites – L'Adhésion à l'ASI

D'une manière générale, l'approbation n'est pas requise pour les communications écrites qui portent sur des faits objectifs concernant l'adhésion à l'ASI – la date de l'adhésion à l'ASI, les objectifs et les activités de l'ASI, ou un engagement à obtenir la Certification (qui est un engagement pour les Membres qui adhèrent dans les catégories « Production et Transformation » et « Utilisateurs Industriels »).



Tableau 2 - Communications écrites concernant l'adhésion à l'ASI

Communication et Admissibilité	Exemples
Adhésion à l'ASI – généralités	 [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). La mission de l'ASI consiste à reconnaître et à encourager conjointement la production, l'approvisionnement et l'intendance responsables de l'Aluminium. [Lien vers la page des Membres sur le site web de l'ASI] [Nom du Membre] est fier d'être un Membre de l'ASI [insérer la catégorie par exemple Production et Transformation / Associations]. [Lien vers la page des Membres sur le site web de l'ASI] [Nom du Membre] a adhéré en [année]. [Lien vers la page des Membres sur le site web de l'ASI] [Nom du Membre] a adhéré à l'ASI lors de son incorporation en 2015, et a participé à son développement depuis 2009. [Lien vers la page des Membres sur le site web de l'ASI]
Adhésion à l'ASI – travailler en vue de la Certification • Production et Transformation • Utilisateurs Industriels	 [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Nous nous sommes engagés à obtenir la Certification de l'ASI pour soutenir les pratiques responsables dans la chaîne de valeur de l'aluminium. [Lien vers la page des Membres sur le site web de l'ASI] [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Nous travaillons à obtenir la Certification de l'ASI d'ici [date pertinente par exemple dans les 2 ans suivant la date d'Adhésion à l'ASI, ou une date d'objectif interne]. [Lien vers la page des Membres sur le site web de l'ASI]

Lier la page Membre de votre organisation à votre communication écrite

Envisagez un lien vers le site web de l'ASI : www.aluminum-stewardship.org ou un lien vers votre page de Membre sur le site web de l'ASI. Vous pouvez le retrouver ici : https://aluminium-stewardship.org/about-asi/asi-member-listing

Interdit : La communication écrite qui sort du cadre de l'Adhésion à l'ASI

Si les communications dépassent le cadre de l'Adhésion à l'ASI, ou enfreint les principes de la <u>section</u> 2.3 ou 2.4 de ce Guide, elles ne sont pas autorisées et il sera demandé aux Membres de revoir toute communication de ce type. L'ASI peut aider les Membres à élaborer une communication adaptée à



leur situation avant la publication, sur la base d'une interprétation du (des) Périmètre(s) applicable(s) de Certification de l'ASI.

Exemples de communications écrites interdites qui dépassent le cadre de l'Adhésion à l'ASI:

- [Nom du Membre] est Membre de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Notre adhésion signifie que [par exemple nous avons des pratiques excellentes ou nous sommes super responsables ou durables ou verts : en d'autres termes, toutes les communications liées à la performance, où la Certification de l'ASI n'a pas été obtenue].
- [Nom du Membre] est un Membre dans la catégorie « Associations » de Aluminium Stewardship Initiative (ASI). Cela signifie que tous nos Membres se conforment aux Normes de l'ASI [si cela n'est pas le cas !].



4. Communications au sujet de la Certification de l'ASI

Les Membres des catégories d'Adhésion « Production et Transformation » et « Utilisateurs Industriels » peuvent réaliser des communications sur la Certification de l'ASI, une fois obtenue. Deux Normes de l'ASI existent pour la Certification : la Norme de Performance de l'ASI (voir la section 5) et la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI (voir la section 6). Votre organisation peut actuellement être Certifiée en vertu d'aucune Norme, ou en vertu d'une ou des deux Normes : assurez-vous de vérifier pour quelles communications vous êtes admise.

La Certification uniquement en vertu de la **Norme de Performance de l'ASI** ne permet aucune communication liée à l'Aluminium ou aux Produits ASI. En effet, les exigences de la **Norme de Performance de l'ASI** se rapportent seulement aux principes et aux pratiques appliquées au sein de la responsabilité de l'Entité Certifiée, et pas sur le flux de matériaux à travers la chaîne d'approvisionnement.

Si des communications concernent l'Aluminium ASI ou d'autres Matériaux CdT produits ou approvisionnés selon les Normes de l'ASI, ces communications devront être étayées par les deux Certifications : celle selon la Norme de Performance et celle selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT).

Connaître le Périmètre de Certification

Il est essentiel de connaître le Périmètre de Certification s'appliquant à toutes les Certifications de l'ASI détenues par votre organisation, car cela influera sur ce que vous pourrez dire dans votre communication.

Le Périmètre de Certification décrit les parties de l'Entreprise couverte par la Certification : il peut être l'ensemble de l'Entreprise, des Entités sélectionnées au sein de l'Entreprise, des sites/Installations sélectionnés ou des programmes/Produits sélectionnés.

Si vous ne connaissez pas votre Périmètre de Certification, veuillez consulter votre page de Membre de l'ASI pour les Certificats de l'ASI pertinents comprenant cette information : vous pouvez les retrouver grâce au lien suivant :

https://aluminium-stewardship.org/about-asi/asi-member-listing

Vous pouvez également contacter le Secrétariat de l'ASI à <u>info@aluminium-stewardship.org</u>



5. Communications relatives à la Certification selon la Norme de Performance de l'ASI

5.1. Communications Graphiques – Logo pour la Norme de Performance de l'ASI

Les Membres peuvent utiliser le logo pour la Certification obtenue selon la **Norme de Performance de l'ASI** pour indiquer leur obtention de la Certification selon la **Norme de Performance ASI** dans leurs communications internes et externes. Par exemple :



- o dans les signatures des courriels;
- o sur le site web de l'entreprise;
- o dans le bilan (ou rapport) annuel.

Interdit: Le logo pour la Norme de Performance de l'ASI n'est pas destiné à être utilisé sur les Produits

Le logo pour la Norme de Performance de l'ASI n'est pas destiné à être utilisé sur les Produits, car il fait référence à des pratiques habituellement mises en œuvre dans les Installations et ne se réfère pas à la qualité du Produit lui-même. Il peut être utilisé sur les Produits uniquement en association avec le logo pour la Chaîne de Traçabilité Certifiée.

5.2. Communications Écrites - Norme de Performance de l'ASI

Les Membres peuvent faire des communications écrites relatives à la Certification de l'ASI pour la **Norme de Performance**.

Interdit: les communications relatives à la Norme de Performance de l'ASI à propos de l'Aluminium ou des Produits ASI

La Certification uniquement en vertu de la Norme de Performance de l'ASI ne permet aucune communication sur l'Aluminium ou les Produits ASI. Les communications doivent porter sur des pratiques ou des processus spécifiques explicitement liés aux Critères de la Norme de Performance de l'ASI.

Pour les communications qui vont au-delà des exemples généraux, l'ASI peut aider les Membres à développer une communication adaptée à leur situation, sur la base d'une compréhension du (des) Périmètre(s) applicable(s) de Certification de l'ASI.



Tableau 3 - Certification selon la Norme de Performance de l'ASI - communications écrites

Communication et Admissibilité	Exemples
Périmètre de Certification au niveau de l'Entreprise : Exploitation de la Bauxite Affinage d'Alumine Production d'Aluminium par Électrolyse Fonderies (ou Centres de Coulée en Fr CA) Semi-Finition Production d'Aluminium par Recyclage Direct / Affinage Conversion de Matériaux Autres fabrications ou ventes de produits contenant de l'aluminium	 [Nom du Membre/de l'Entité] a obtenu la Certification de la Norme de Performance de l'ASI au sein de son entreprise. Le développement durable est important pour [Nom du Membre/de l'Entité]. Nous sommes Certifiés en vertu de la Norme de Performance de l'ASI pour démontrer notre engagement à maximiser la contribution de l'aluminium à une société durable. Le développement durable est important pour [Nom du Membre/de l'Entité]. C'est pourquoi nous sommes Certifiés selon la Norme de Performance de l'ASI pour la production et l'intendance responsables de l'aluminium.
Périmètre de Certification au niveau de l'Installation	 [Nom du Membre] est un Membre de l'ASI et [nom de l'Installation] au/en [nom du pays] a obtenu la Certification de l'ASI en vertu de la Norme de Performance. Le développement durable est important pour [Nom du Membre] et [nom de l'Installation] a obtenu la Certification de l'ASI selon la Norme de Performance en [année].
Périmètre de Certification au niveau de l'Installation : Exploitation de la Bauxite Affinage d'Alumine Production d'Aluminium par Électrolyse	[Nom du Membre] [nom de l'Installation] est Certifié par l'ASI pour la production et l'intendance responsables de l'aluminium.



Communication et Admissibilité	Exemples
 Fonderies (ou Centres de Coulée en Fr CA) Semi-Finition Production d'Aluminium par Recyclage Direct / Affinage 	
Périmètre de Certification au niveau de l'Installation : Conversion de Matériaux Autres fabrications ou ventes de produits contenant de l'aluminium	[Nom du Membre] [nom de l'Installation] est Certifié par l'ASI pour l'intendance responsable de l'aluminium.
Périmètre de Certification au niveau du Programme : Fonderies (ou Centres de Coulée en Fr CA) Semi-Finition Production d'Aluminium par Recyclage Direct / Affinage Conversion de Matériaux Autres fabrications ou ventes de produits contenant de l'aluminium	 [Nom du Membre/de l'Entité] est un Membre de l'ASI et [nom du Programme] au/en [nom du pays] a obtenu la Certification de l'ASI en vertu de la Norme de Performance. Le développement durable est important pour [Nom du Membre/de l'Entité] et [nom du Programme] a obtenu la Certification de l'ASI selon la Norme de Performance en [année]. [Nom du Programme] de [nom du Membre/de l'Entité] est Certifié par l'ASI pour l'intendance responsable de l'aluminium. [Description du Programme] de [nom du Membre] est Certifiée par l'ASI pour la mise en œuvre des principes d'intendance des matériaux en aluminium [par rapport à la conception/au recyclage/le cas échéant].
Principe 4 (P4) du Périmètre de Certification au niveau du Programme : Conversion de Matériaux	 [Nom du Membre/de l'Entité] est un Membre de l'ASI et [nom du Programme] au/en [nom du pays] a obtenu la Certification de l'ASI en vertu de la Norme de Performance axée sur l'Intendance des Matériaux. Le développement durable est important pour [nom du Membre/de l'Entité] et [nom du Programme] a obtenu la



Communication et Admissibilité	Exemples
Autres Fabrications ou ventes de produits contenant de l'aluminium	Certification de l'ASI selon la Norme de Performance axée sur l'Intendance des Matériaux en [année].
Thème principal	 [Nom du Membre/de l'Entité/de l'Installation/du programme) est Certifié(e) en vertu de la Norme de Performance de l'ASI. Elle donne l'assurance de notre travail en matière de [par exemple, selon le cas, des problèmes de travail forcé/d'esclavage moderne/de traite des êtres humains; la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme; l'évaluation des impacts du cycle de vie de nos produits; la santé et la sécurité au travail].
Certification Provisoire	 [Nom du Membre/de l'Entité] s'est vu délivré une Certification Provisoire de l'ASI et est en période de transition pour se conformer au cours [des 6 mois/de l'année] prochains/prochaine.



Communications relatives à la Certification selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI

Communications relatives à l'Aluminium ASI ou aux Matériaux CdT

Toute communication concernant l'Aluminium ASI, (ou d'autres Matériaux CdT, par exemple, la Bauxite, l'Alumine ou les produits contenant de l'Aluminium, etc.), devra être étayée par la Certification selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI et la Norme de Performance couvrant le(s) périmètre(s) concerné(s). Pour plus d'informations, consultez le Manuel d'Assurance de l'ASI et les Lignes Directrices de la Norme CdT, ou contactez le Secrétariat de l'ASI à claims@aluminium-stewardship.org

6.1. Communications Graphiques – Logo pour la Norme CdT de l'ASI

Logo pour la Certification obtenue selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI



Les Membres peuvent utiliser le logo pour la Certification obtenue selon la

Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI pour indiquer leur obtention de la Certification selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI dans leurs communications internes et externes. Par exemple :

- o dans les signatures des courriels;
- o sur le site web de l'entreprise;
- o dans le bilan (ou rapport) annuel.

6.2. Communications Écrites - Norme CdT de l'ASI

Les Membres peuvent faire des communications écrites relatives à la Certification de l'ASI pour la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT).

Tableau 4 – Communications relatives à la Certification de la Chaîne de Traçabilité

Communication et Admissibilité	Exemples de Communications Admissibles, le Cas Échéant
Certification CdT – généralités	 [Nom du Membre/de l'Entité] a obtenu la Certification de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI. Cela signifie que nous soutenons [selon le sujet pertinent pour le message, par exemple : l'approvisionnement responsable de l'aluminium ;



Communication et Admissibilité	Exemples de Communications Admissibles, le Cas Échéant
	 les pratiques d'exploitation minière responsables; la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la production d'aluminium par électrolyse; le recyclage ou l'intendance matérielle améliorés de l'aluminium.]
Certification CdT : Jusqu'à la Fonderie incluse	 [Nom du Membre/de l'Entité] a obtenu la Certification de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI pour la production de [Bauxite, Alumine, Aluminium] ASI.
Certification Provisoire	[Nom du Membre/de l'Entité] s'est vu délivré une Certification Provisoire en vertu de la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI et est en période de transition pour se conformer au cours [des 6 mois/de l'année] prochains/prochaine.
Document CdT – relatif au produit physique	 Toutes informations et termes standardisés pour les expéditions des Matériaux CdT (y compris l'Aluminium ASI), auditées dans le cadre de l'audit CdT.

Interdit : communications sur l'ASI relatives à des matériaux autres que l'Aluminium

Les Produits en aval peuvent contenir des matériaux qui n'entrent pas dans le périmètre des Normes de l'ASI. Les communications relatives à la Chaîne de Traçabilité ne doivent pas insinuer une Certification de l'ASI de ces matériaux.

6.3. Communications Écrites – Approvisionnement de l'Aluminium ASI

Les Membres et les Entités ayant la **Certification CdT** peuvent faire des Communications hors Produit concernant l'approvisionnement en Aluminium ASI ou son utilisation dans des gammes de Produits, des marchés ou des projets.

Tableau 5 - Approvisionnement de l'Aluminium ASI

Communication et Admissibilité	Exemples de Communications Admissibles, le Cas Échéant
Approvisionnement de l'Aluminium ASI –	 [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré [x kg/tonne] d'Aluminium ASI en 2018. Cela correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite par une chaîne



Communications hors Produit

- ininterrompue d'Entités Certifiées par l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement.
- [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré de l'Aluminium ASI
 qui est équivalent à [x%] du total d'Aluminium acheté en 2018.
 Cela correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI
 produite par une chaîne ininterrompue d'Entités Certifiées par
 l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement.
- [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré [x kg/tonne]
 d'Aluminium ASI au nom de [projet de construction XXX]. Cela
 correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite
 par une chaîne ininterrompue d'Entités Certifiées par l'ASI à
 travers la chaîne d'approvisionnement.

Approbation Requise : Vous avez uniquement la Certification obtenue selon la Norme de Performance et non la Certification de la Chaîne de Traçabilité ?

Si vous n'avez que la Certification obtenue selon la Norme de Performance et non la Certification CdT, mais vous souhaitez faire des communications liées à l'approvisionnement de l'Aluminium ASI, la communication doit être approuvée par ASI conformément au processus d'approbation décrit dans la <u>section 9</u>. L'ASI peut aider les Membres dans le développement d'une communication bien adaptée à leur situation, fondée sur l'interprétation du (des) Périmètre(s) applicable(s) de Certification de l'ASI.

Approbation Requise : Vous n'êtes pas Certifié(e) par l'ASI ?

Si vous n'êtes pas Certifié(e) par l'ASI, mais que vous souhaitez faire des communications liées à l'approvisionnement de l'Aluminium ASI, veuillez contacter le Secrétariat de l'ASI à l'adresse claims@aluminium-stewardship.org

6.4. Communications de l'ASI utilisées pour d'Autres Systèmes de Certification

L'ASI encourage la reconnaissance de la Certification de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI par des programmes sectoriels pertinents pour l'approvisionnement responsable des matériaux. Les Membres Certifiés qui font des communications à propos de la Certification CdT et/ou de l'Aluminium ASI avec d'autres systèmes doivent s'assurer que cette communication n'est pas trompeuse ou ne prête pas à confusion lorsqu'elle est utilisée en association avec d'autres marques ou logos. Les Membres Certifiés doivent respecter toute règle supplémentaire sur ces communications fixée par ces programmes. Voir la section 4 pour plus de détails.



7. Communications relatives aux Produits

Les communications relatives aux Produits peuvent prendre la forme de :

 communications sur Produit, apparaissant sur ou conjointement à un Produit, sous forme d'emballage, d'étiquetage ou d'impression directe;



• communications hors Produit, relatives à un ou plusieurs Produits spécifiques n'apparaissent pas sur ou conjointement à celui-ci.

Base

En règle générale, les communications relatives aux produits ne peuvent être faites que par les Membres de l'ASI ayant la Certification de la Chaîne de Traçabilité, bien que dans certains cas, les clients en aval puissent s'appuyer les communications faites par les fournisseurs Membres de l'ASI.





Mini

Micro

Le logo pour l'Approvisionnement Responsable en Aluminium

Le **logo de l'ASI pour l'Approvisionnement Responsable en Aluminium** a été conçu pour être d'un faible encombrement afin de pouvoir l'utiliser sur divers types et tailles de Produits. Il est disponible en versions mini et micro.

Les Membres peuvent utiliser le **logo de l'ASI pour l'Approvisionnement Responsable en Aluminium** pour faire des communications sur le Produit ou hors Produit. Ces communications <u>devront</u> être étayées par <u>les deux</u> Certifications : celle selon la **Norme de Performance** et celle selon la **Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT)**.

Approbation Requise

Comme il s'agit d'une Communication Contrôlée, les Membres doivent demander l'approbation de l'ASI pour toute utilisation du logo sur Produit en suivant le processus d'approbation décrit dans la section 9.

7.1. Communications sur Produit par les Membres

Les Membres peuvent utiliser le **logo de l'ASI pour l'Approvisionnement Responsable en Aluminium** avec ou sans **communications écrites** relatives à l'ASI qui apparaissent sur le Produit.

Par exemple :

- o lorsque les communications sont imprimées sur le métal ou l'emballage ;
- si les communications sont présentées comme un intrant dans un programme sectoriel,
 les règles pertinentes de ce programme s'appliqueront aussi;



o les communications sur Produit peuvent être réalisées par les Membres concevant les Produits, mais peuvent être également utilisées par les Sous-Traitants de la fabrication, selon le Principe 2 de la Norme de la Chaîne de Traçabilité.



Figure I – Exemple de Communications sur Produit (avec logo et communication écrite) sur l'emballage

Tableau 6 - Communications sur Produit

Communication et Admissibilité	Exemples de Communications Admissibles, le Cas Échéant
Communications écrites sur Produit pour les Matériaux ou Produits CdT	 Ce [type de Produit] soutient l'aluminium produit de manière responsable depuis la mine jusqu'au métal. En achetant ce [type de Produit] vous contribuez à une production, un approvisionnement et à une intendance responsables de l'aluminium – au niveau mondial. En achetant ce [type de Produit] vous contribuez à une production responsable de l'aluminium – au niveau mondial. Pour d'autres exemples de communications écrites dont l'utilisation a déjà été approuvée, voir Annexe 3.



Interdit: Les tournures du genre « ce produit provient de sources certifiées », ou « ce produit contient de l'aluminium d'origine responsable », ou « ce produit est composé à 100% d'aluminium certifié ASI ». Cela est dû au modèle de bilan massique qui sous-tend la Chaîne de Traçabilité de l'ASI.

7.2. Communications hors Produit par les Membres

Les Membres peuvent utiliser des communications écrites hors Produit relatives aux Matériaux ou Produits CdT avec ou sans le logo pour la Certification de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI ou le logo pour l'Approvisionnement Responsable en Aluminium (le cas échéant).

Les logos doivent seulement être utilisés en rapport avec le (ou les) Produit(s) correspondant(s), dont le logo sur Produit est déjà approuvé. Par ex. sur une page du site web ou une brochure avec un emballage comportant le logo sur Produit de l'ASI et/ou une communication écrite.



Figure 2 – Exemple de Communications hors Produit (avec logo et communication écrite) sur une publicité

Tableau 7 - Communications hors Produit

Communication et	Exemples de Communications Admissibles, le Cas Échéant
Admissibilité	



Utiliser les logos sur Produit dans les communications hors Produit	 En achetant ce [type de Produit] vous contribuez à une production responsable de l'aluminium – au niveau mondial. Ce [type de Produit] porte le label de l'ASI, démontrant notre soutien en faveur d'une production responsable de l'aluminium. La Certification de l'ASI favorise le management responsable protégeant la santé et la sécurité du travailleur, sans aucun recours au travail d'enfant, et en sauvegardant la biodiversité.
Approvisionnement de l'Aluminium ASI – communications concernant les bâtiments et les constructions	 [Nom du Membre/de l'Entité] s'est procuré [x kg/tonne] d'Aluminium ASI au nom de [projet de construction XXX]. Cela correspond à une masse équivalente d'Aluminium ASI produite par une chaîne ininterrompue d'Entités Certifiées par l'ASI à travers la chaîne d'approvisionnement jusqu'à son contrôle par [Nom du Membre/de l'Entité].

7.3. Communications relatives aux Produits par des non-Membres

Les **Communications sur Produit** peuvent être exploitées en aval par des non-Membres, si elles ont acheté des Produits CdT provenant de Membres Certifiés CdT par l'ASI, et si elles ne les transforment pas d'une quelconque manière. La transformation d'un produit concerne les changements dans la composition, l'intégrité physique ou la forme du matériau ou du Produit. La transformation ne concerne pas le reconditionnement du produit, ni le scellement, le collage, le remplissage, le raccordement, la finition de surface ou l'assemblage du produit final en Aluminium.

Par exemple:

- o l'emballage (produit par un Membre Certifié CdT par l'ASI) qui est rempli et ensuite scellé par une société non-Membre, peut comporter le logo sur Produit ;
- le non-Membre a une licence pour utiliser un Produit qui provient d'un Membre Certifié
 CdT par l'ASI disposant d'une communication sur Produit approuvée pour ce Produit approvisionné.

Approbation Requise

Comme il s'agit d'une Communication Contrôlée, les Membres doivent demander l'approbation du Secrétariat de l'ASI pour les communications relatives aux Produits lorsque des non-Membres utilisent des Communications sur Produit (logo et/ou communication écrite) en suivant la procédure d'approbation décrite dans la <u>section 9</u>.

Les non-membres qui sont des clients de Membres peuvent utiliser des communications écrites hors Produit (sans les logos de l'ASI) dans leur communication, mais ne peuvent pas faire leurs propres Communications sur Produit. Voir la section 7.3.

Tableau 8 - Communications hors Produit



Communication et Admissibilité	Exemples de Communications Admissibles, le Cas Échéant
Communications hors Produit	 Nous nous approvisionnons en Aluminium ASI, auprès de [Membre de l'ASI] pour nos Produits. L'aluminium Certifié ASI indique qu'il est produit selon une norme détaillée concernant la performance en termes environnementaux, sociétaux et de gouvernance. L'approvisionnement en Aluminium Certifié ASI provenant de [Membre de l'ASI], produit conformément à la Norme de Performance de l'ASI et à la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI, démontre que cet aluminium destiné à nos produits a été approvisionné et fabriqué de manière responsable à travers l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

8. Communications de Marketing générales par toutes les Parties Prenantes

8.1. Communications générales par les Membres

Les Membres peuvent choisir de faire des communications de marketing générales en plus, ou au lieu, de Communications au sujet de l'Adhésion, de la Certification et sur Produit et hors Produit. Toutes ces communications doivent être cohérentes avec les exigences et les principes généraux énoncés dans la section 2 de ce Guide.

Même si les approbations ne sont pas requises pour ces types de communications, à condition qu'il soit clair que les communications sont faites par le Membre et non par l'ASI, le Secrétariat de l'ASI se fera un plaisir d'examiner la communication des Membres au sujet de l'ASI, et de procurer des conseils et d'apporter sa contribution, selon le cas.

Par exemple, cela peut concerner les cas suivants :

- les engagements actuels ou futurs concernant la production responsables ;
- les engagements de l'entreprise ;
- leur témoignage de soutien à l'Adhésion à l'ASI et/ou à la Certification, mais pas nécessairement fondées sur les Normes de l'ASI ou affirmées par les Normes de l'ASI;
- les déclarations exprimant un niveau général d'engagement ou d'implication dans le programme de travail de l'ASI;
- le soutien pour l'approvisionnement responsable de l'Aluminium ;
- l'intention d'obtenir la Certification.



8.2. Communications par les Non-Membres (p. ex. détaillants, propriétaires partiels, etc.)

Les organisations, qui ne sont pas Membres de l'ASI, peuvent être en mesure de faire des communications de marketing générales se référant à l'ASI qui sont soumises aux exigences applicables de ce Guide. Les non-Membres peuvent inclure :

Les organisations qui souhaitent soutenir l'approvisionnement responsable en exprimant leur préférence ou leur engagement envers les fournisseurs Certifiés par l'ASI (l'utilisation du logo de l'ASI n'est pas autorisée). Cela est permis si les communications sont Conformes aux exigences et principes généraux énoncés dans la section 2 de ce Guide. Ces organisations sont fortement encouragées à devenir également Membres de l'ASI dans la catégorie « Partisans en Aval », pour apporter un soutien concret au management de l'ASI du programme de Certification.

Exemples:

- [Nom de l'organisation] paie un prix plus élevé pour notre aluminium ; nous sommes fiers de dire que notre fournisseur a obtenu la Certification selon la Norme de Performance de l'ASI.
- [Nom de l'organisation] soutient l'objectif de l'Aluminium Stewardship Initiative qui vise à encourager la transparence et la responsabilité dans l'approvisionnement et la production de l'Aluminium.

Les organisations ayant un intérêt minoritaire dans un accord de Coentreprise ou un accord semblable couvert par la Certification de l'ASI. L'Entité contrôlant la Coentreprise devra être un Membre de l'ASI pour viser et pour obtenir la Certification (dans une Coentreprise contrôlée conjointement, seulement une des deux Entités de contrôle devrait être un Membre de l'ASI à cet effet). Toute communication distincte faite par des non-Membres doit être Conforme aux exigences et principes généraux énoncés dans la section 2 et les sections 5 et/ou 6 sur la Certification de l'ASI.

Les organisations ayant acquis la propriété ou le Contrôle d'une ou de plusieurs Entreprises ou Installations couvertes par la Certification de l'ASI. L'acquéreur a six mois pour devenir Membre de l'ASI et douze mois pour réaliser un Audit de Surveillance afin de maintenir la Certification de l'ASI, sinon elle sera révoquée. Durant cette période, toute communication doit être Conforme aux exigences et principes généraux énoncés dans la section 2 et les sections 5 et/ou 6 sur la Certification de l'ASI.

Les non-Membres peuvent faire des communications de marketing générales, par exemple les détaillants et autres personnes recevant ou vendant des Produits finis avec les communications relatives à l'ASI sur Produit ou hors Produit (l'utilisation du logo de l'ASI n'est pas autorisée). Ces communications de marketing devraient réutiliser et refléter précisément la communication « sur Produit » du Produit. Ces communications de marketing doivent suivre les mêmes principes énoncés dans la section 2.4 de ce Guide et ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire de l'ASI.



- [Nom de l'organisation] s'engage à offrir à nos clients des emballages qui respectent l'environnement et les droits de l'homme. C'est pourquoi nous achetons nos canettes en aluminium auprès de fournisseurs ayant la Certification de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI.
- En achetant ce [type de Produit] vous contribuez à une production responsable de l'aluminium au niveau mondial.

8.3. Communications par les Cabinets d'Audits Accrédités ASI et les Spécialistes Agréés par l'ASI

L'ASI a créé des logos pour chacun de ces deux types de prestataires de services liés à l'ASI, les Cabinets d'Audits Accrédités ASI et les Spécialistes Agréés par l'ASI, afin de leur permettre de communiquer publiquement sur leur relation avec le programme de travail de l'ASI (voir le <u>Tableau 1</u>). Ces logos peuvent être utilisés sur des supports de communications, à la fois sous un format imprimé et sous un format électronique, si leur accréditation et leur enregistrement sont à jour et valides.

9. Approbations des Communications

9.1. Quand l'Approbation est-elle Requise?

Les organisations qui souhaitent faire des communications relatives à l'ASI doivent veiller à remplir les conditions suivantes :

- un Membre actuel de l'ASI ou un non-Membre qui est client d'un Membre Certifié CdT;
- le cas échéant, être titulaire d'une Certification de l'ASI en vigueur pour les deux Normes : la Norme de Performance de l'ASI et la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI couvrant la production/le Produit concerné dans son Périmètre de Certification ;
- soumettre une description/un visuel de la (des) communication(s) proposée(s) à l'ASI pour la vérification/l'approbation préalable via elementAI ou le formulaire fourni par l'ASI (voir l'Annexe 1).

Les types de communications suivantes doivent tous être approuvés par l'ASI afin de garantir la cohérence, la clarté et l'exactitude de ces communications par rapport aux Certifications de l'ASI pertinentes :

- Communications sur Produit (pour l'utilisation des logos de l'ASI et/ou des communications écrites liées à l'ASI) :
- communications relatives aux Produits pour lesquels des non-Membres utilisent les Communications sur Produit de leurs fournisseurs Certifiés CdT;
- communications relatives à l'approvisionnement de l'Aluminium ASI par des Membres et des Entités sans Certification CdT et des non-Membres sans Certification de l'ASI.

L'ASI a le droit de refuser, de suspendre ou de retirer l'approbation pour l'utilisation de son logo et/ou d'autres communications y afférant, s'il existe un risque d'une utilisation trompeuse, prêtant à



confusion ou susceptible de jeter le discrédit sur l'ASI. Ces décisions seront prises à la discrétion de l'ASI.

9.2. Processus d'approbation pour des Communications Contrôlées

Étape 1 : consultez les sections 4, 5 et 6 pour déterminer si la communication est appropriée pour l'organisation et le Produit.

Étape 2 : soumettre la requête d'approbation de communications en utilisant le formulaire approprié (voir exemple, Annexe 1 – Requêtes d'Approbation de Communications). Les Membres peuvent demander l'approbation au nom de leurs clients (non-Membres) qui utiliseront les Communications sur Produit.

Étape 3 : l'ASI s'efforce d'examiner la requête d'approbation de communications et d'envoyer une première réponse dans un délai de dix jours ouvrables dans la plupart des cas.

Étape 4 : si elle est approuvée, le Membre peut commencer à utiliser la communication. Sinon, le texte et/ou la conception devront être ajustés et soumis à nouveau. Dans la plupart des cas, le projet soumis à nouveau sera examiné dans un délai de dix jours ouvrables.

Étape 5 : À des fins d'audit, les Membres doivent conserver dans leurs archives la confirmation de la requête de communication approuvée, les pièces justificatives et les volumes de Matériau CdT utilisés dans le cadre de la communication. Pour plus d'informations, voir la section 11 sur les Lignes Directrices pour l'utilisation de la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI.

Étape 6 : les Entités qui font des communications relatives aux produits peuvent souhaiter communiquer périodiquement au Secrétariat de l'ASI les volumes de Matériaux CdT qui leur sont associés. Pour plus d'informations, voir la section 1 sur les Lignes Directrices pour l'utilisation de la Norme de la Chaîne de Traçabilité (CdT) de l'ASI.

Le contenu ou la conception des communications ne doit pas être finalisé ou imprimé pour une application commerciale avant de recevoir l'approbation de l'ASI.



10. Surveillance et Application

10.1. Surveillance de l'Utilisation des Communications

L'ASI adoptera les stratégies suivantes afin de contrôler l'utilisation des communications relatives à l'ASI:

- l'utilisation par les Membres des communications approuvées sera contrôlée dans le cadre du Système d'Assurance de l'ASI, particulièrement lors des Audits de Surveillance et de Recertification selon la Norme de la Chaîne de Traçabilité de l'ASI; cela sera effectué par des Auditeurs Accrédités par l'ASI;
- des surveillances supplémentaires seront effectuées sur les communications non-conformes ou non-approuvées;
 - o pour les Membres, des contrôles seront effectués au moment du renouvellement annuel de l'Adhésion ; cela sera réalisé par le Secrétariat de l'ASI et comportera une enquête sur le Membre au sujet de toute communication faite, accompagnée de contrôles réguliers de son site web ;
 - o plus généralement, une alerte Google est en place pour identifier les communications sur internet et pour les recouper avec les communications approuvées. Cela est supervisé par le Secrétariat de l'ASI.
- Le Mécanisme de Réclamation de l'ASI: les parties intéressées peuvent signaler leurs préoccupations relatives aux communications sur l'ASI ou à l'utilisation de son logo, qui seront suivies et/ou enquêtées conformément à la procédure. Le Mécanisme de Réclamation de l'ASI est disponible sur le site web de l'ASI et est supervisé par le Secrétariat de l'ASI.

Le risque de communications frauduleuses ou trompeuses sera régulièrement analysé dans le cadre de l'Évaluation des Risques de l'ASI, et les stratégies de surveillance de l'ASI pourront être étendues ou adaptées en conséquence.

10.2. Réponse face au Constat d'un Usage Abusif par des Membres

Dans le cas des Membres de l'ASI, le Secrétariat de l'ASI:

- notifiera le Membre de toute communication fausse, trompeuse ou inappropriée ;
- sollicitera des mesures correctives immédiates du Membre, en procurant des conseils pour des communications appropriées (y compris ce Guide);
- suivra l'Action Corrective du Membre et confirmera les résultats ;
- enregistrera les étapes clés dans ce processus.

Si l'Action Corrective n'est pas effectuée dans un délai raisonnable ou est insuffisante, la suspension de l'approbation de la communication et/ou de la Certification de l'ASI peut prendre effet pour une période déterminée. Le Secrétariat de l'ASI adressera la notification de la suspension et identifiera les étapes à effectuer par le Membre afin de lever la suspension.



Dans les cas graves de fraude délibérée, et/ou d'actions ou inactions jetant le discrédit sur l'ASI, le Membre contrevenant pourrait subir une procédure disciplinaire à l'issue de laquelle son Adhésion à l'ASI pourrait être suspendue ou résiliée. Les procédures disciplinaires de l'ASI sont incluses dans la Constitution ASI.

Si des communications approuvées, la Certification de l'ASI ou l'adhésion à l'ASI sont suspendues ou retirées, les organisations de bonne foi se fiant à ces communications seront informées. Des informations générales seront également ajoutées sur le site web de l'ASI pour des raisons de transparence.

Dans la majorité des cas, le statut des Produits y afférant et déjà présents dans la chaîne d'approvisionnement ne sera pas affecté. Les produits déjà présents dans la chaîne d'approvisionnement en amont du Membre/de son étape dans la chaîne peut continuer à porter la communication car il avait été fourni sous la Certification de l'ASI toujours en cours de validité. Il n'y a aucune obligation d'enlever rétroactivement les communications du matériau fourni avant la mise en vigueur de la suspension/du retrait.

Toutefois, certains Membres peuvent évaluer l'impact potentiel d'une situation de suspension/de retrait sur leurs communications relatives à l'ASI, et ils sont invités à contacter le Secrétariat de l'ASI pour des conseils supplémentaires.

10.3. Réponse face au Constat d'un Usage Abusif par des non-Membres

Si le Secrétariat de l'ASI a connaissance d'un usage abusif du logo et/ou des communications de l'ASI par un non-Membre, le Secrétariat de l'ASI:

- notifiera l'organisation de toute communication fausse, trompeuse ou inappropriée;
- sollicitera l'Action Corrective immédiate de l'organisation, en expliquant les exigences de l'ASI;
- suivra l'Action Corrective de l'organisation et confirmera les résultats ;
- enregistrera les étapes clés dans ce processus.

Si l'Action Corrective n'est pas effectuée dans un délai raisonnable ou est insuffisante, l'affaire sera remontée. Le Secrétariat de l'ASI pourra obtenir des conseils juridiques, dont le résultat pourrait inclure une mise en demeure et/ou une action judiciaire. L'ASI publiera également les informations relatives à cet usage abusif sur le site web de l'ASI et sur ses comptes de réseaux sociaux et informera les Membres et les Parties Prenantes.



Annexe 1 – Requêtes d'Approbation de Communications

Renseignements Exigés par l'ASI pour l'Approbation des Communications

Vous devez fournir les renseignements suivants à l'appui de votre requête pour l'approbation d'une communication relative au Produit. Le formulaire est disponible dans *elementAl*. Consulter votre contact *elementAl* de l'organisation pour soumettre les Requêtes d'Approbation de Communications; ou si vous n'êtes pas certain de connaître votre contact *elementAl*, contactez l'ASI à <u>info@aluminium-stewardship.org</u>

Informations Requises	Description supplémentaire
Nom du Membre de l'ASI	
Contact du Membre	
Autre contact	
Titre de la fonction de l'autre contact	
Courriel de l'autre contact	
Type de communication	Par exemple : Adhésion à l'ASI, Certification CdT ou à propos des produits.
Type et/oudescription du (des) Produit(s)	Par exemple Bauxite, Alumine, Aluminium Primaire, aluminium secondaire, Produit semi-fini ou composant ou Produit fini pour l'aérospatial, l'automobile, la construction, les biens de consommation durables, l'ingénierie, l'informatique, l'emballage ou autres.
Un seul Produit ou des Produits connexes*	Déterminer s'il s'agit d'un seul type de Produit ou d'un groupe de Produits connexes qui relèvent d'un système de management commun. Si aucun de ces deux cas ne s'applique, il est possible de fournir d'autres informations.
Communication proposée – description* Les exemples des communications approuvées	Veuillez ajouter les détails et le contenu de la communication et/ou transférez la graphique. Par exemple : « Lorsque vous choisissez une brique pour boisson labellisée ASI, vous faites



Informations Requises	Description supplémentaire	
seront intégrés dans les révisions ultérieures de ce Guide afin de fournir des conseils additionnels pour la soumission.	un geste en faveur de la préservation des ressources de la planète. »	
Emplacement proposé de la communication*	Expliquez où la communication apparaîtra sur le Produit et comment elle sera appliquée (p. ex., imprimée, gravée, en relief, etc.)	
Les destinataires de la communication*	Qui sont les destinataires de la communication? Veuillez expliquer qui sont les destinataires de la communication, par exemple des clients ou les fournisseurs, les consommateurs, autres parties prenantes.	
Pays*	Dans quels pays seront employées les communications ?	
Date de lancement de la communication	Par exemple, dès réception de l'approbation ou à une date ultérieure.	
Toutes autres informations	Ajoutez toute autre information pour étayer votre demande, ou pour demander des informations complémentaires ou un retour d'information de la part du Secrétariat de l'ASI.	
Communications sur Produit et	non-Membres utilisant les Communications sur Produit	
Requête d'approbation de communications présentée au nom du client ? Si oui, indiquez le nom de l'entreprise du client.	Oui/Non Nom du client :	
Validation des Communications	Fournir toute autre information pertinente qui nous aiderait à évaluer la validité de la communication et à vérifier le statut de la Certification de l'ASI des Produits concernés. • Documents CdT • Ordre de Confirmation	
Approvisionnement de l'Aluminium ASI		
Validation des Communications	Fournir toute autre information pertinente qui nous aiderait à évaluer la validité de la communication et à vérifier le statut de la Certification de l'ASI des Produits concernés. • Documents CdT	



Annexe 2 – Exemples de Membres utilisés avec autorisation

Exemples d'utilisation du Logo de l'Organisation de l'ASI

Le logo de l'Organisation de l'ASI accompagnant la description de l'ASI et de ses activités sur un site web d'un Membre de l'ASI



Aluminium Stewardship Initiative

A ABAL é filiada à ASI (Aluminium Stewardship Initiative), organização global, sem fins lucrativos, que define normas para o desempenho de sustentabilidade para a cadeia de valor do alumínio.

A entidade, que promove o desenvolvimento sustentável e transparente no setor por meio da criação de padrões e certificações, tem entre seus membros empresas produtoras, transformadoras e consumidoras do metal, entidades de classe e ONGs.

Como associada, a ABAL terá oportunidade de integrar discussões internacionais acerca de práticas responsáveis; compartilhar as vantagens comparativas do alumínio brasileiro, como energia limpa e baixa pegada de carbono; influenciar na definição de protocolos e governança e participar de comitê, promovido pela organização, que discute a mineração sustentável.

Conheca mais sobre a ASI clicando aqui.



Exemples d'Utilisation du Logo d'Adhésion du Membre à l'ASI

Le Logo d'Adhésion du Membre à l'ASI affiché sur un site web



Exemples d'Utilisation des logos pour la Certification obtenue selon la Norme de Performance de l'ASI et pour la Certification obtenue selon la Norme CdT de l'ASI

Sur le ruban d'emballage du Produit









Exemples d'Utilisation du logo de l'ASI pour « l'Approvisionnement Responsable en Aluminium »

Sur l'emballage des Produits fabriqués dans des Installations Certifiées par l'ASI et ayant un approvisionnement en amont approprié en matériaux Certifiés par l'ASI:



sur Produit (p. ex., briques, canettes en aluminium, autres produits contenant de l'aluminium) pour lesquels l'Aluminium ASI a été utilisé dans le cadre de la production des Produits.





Annexe 3 – Exemples de Communications Écrites

Exemples de communications écrites avec ou sans Logo sur Produit

Les Membres peuvent choisir d'ajouter une communication écrite supplémentaire à côté ou au lieu du logo de Certification de l'ASI ou du logo sur l'emballage. Voici quelques exemples :

- 1. l'approvisionnement en aluminium Certifié ASI favorise le bien-être des travailleurs au niveau de leur santé et de leurs droits tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- 2. l'approvisionnement en aluminium Certifié ASI favorise la protection des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- 3. l'approvisionnement en aluminium Certifié ASI aide à réduire les déchets industriels et favorise le recyclage des déchets ;
- 4. lorsque vous choisissez une brique pour boisson labellisée ASI, vous faites un geste en faveur de la préservation des ressources de la planète ;
- 5. l'ASI est un organisme de Certification, qui établit des normes mondiales, et pose les fondations d'une chaîne d'approvisionnement responsable en aluminium, soutenue par une très grande variété de parties prenantes ; la Norme de Performance de l'ASI comporte 11 principes de développement durable s'appliquant partout dans le monde et tout au long de la chaîne entière d'approvisionnement en aluminium ;
- 6. l'ASI est un organisme de Certification, qui établit des normes mondiales, et pose les fondations d'une chaîne d'approvisionnement responsable en aluminium;
- 7. performance éthique, sociétale et environnementale Certifiée ASI dans la chaîne d'approvisionnement en feuille d'aluminium;
- 8. l'ASI: réduction des impacts : dans les activités minières et la fabrication, et en soutenant le recyclage de l'aluminium ;
- 9. pratiques d'avant-garde Certifiées pour un développement durable de l'aluminium;
- 10. l'aluminium a été approvisionné et fabriqué de manière responsable tout au long de la chaîne entière d'approvisionnement.



Glossaire de l'ASI

Le glossaire a été transféré dans le document général « Glossaire de l'ASI ».



Aluminium Stewardship Initiative Ltd (ACN 606 661 125)

www.aluminium-stewardship.org info@aluminium-stewardship.org

